



## FORMULAIRE DE DEMANDE D'AGRÉMENT

**Calcul de la performance énergétique et établissement du certificat de performance énergétique d'un bâtiment d'habitation**

**Calcul de la performance énergétique et établissement du certificat de performance énergétique d'un bâtiment fonctionnel établi sur base de la consommation énergétique mesurée**

*Règlement grand-ducal modifié du 10 février 1999 relatif à l'agrément de personnes physiques ou morales privées ou publiques, autres que l'état pour l'accomplissement de tâches techniques d'étude et de contrôle dans le domaine de l'énergie*

REVISION : 12  
27.04.2020

PAGE 1 OF 6

<b><u>Raison de la demande*</u></b>		N° d'arrêté(s) accordé(s)
Nouvelle demande	<input type="checkbox"/>	
Modification de la demande	<input type="checkbox"/>	
Renouvellement de l'agrément existant	<input type="checkbox"/>	

(\* à cocher la case correspondante)

Signature et cachet du demandeur ou, le cas échéant, de son mandataire :

Lieu, date \_\_\_\_\_

Prière de compléter, le cas échéant, le formulaire en insérant des pages supplémentaires.

**Check-list :**

La check-list peut être utilisée par le demandeur pour vérifier si tous les documents sont annexés à la demande et si tous les critères sont respectés par le demandeur. Le remplissage de la check-list est seul autorisé au ministère.

	<b>Oui</b>	<b>Réservé au ministère</b>																							
Annexe I: statuts de la personne morale	<input type="checkbox"/>																								
Annexe II: contrat d'assurance civile professionnelle	<input type="checkbox"/>																								
Montant assurance respecté (1.240.000 euros)	<input type="checkbox"/>																								
Critères d'indépendance respectés	<input type="checkbox"/>																								
Annexe III: formation, diplômes des personnes	1. .... <input type="checkbox"/> 2. .... <input type="checkbox"/> 3. .... <input type="checkbox"/> 4. .... <input type="checkbox"/> 5. .... <input type="checkbox"/> *)																								
Annexe IV: connaissance des prescriptions relatives aux tâches techniques	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;"><b>H</b></td> <td style="text-align: center;"><b>F</b></td> <td style="text-align: center;"><b>A**)</b></td> </tr> <tr> <td>1.</td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>2.</td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>3.</td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>4.</td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>5.</td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> </table> **)		<b>H</b>	<b>F</b>	<b>A**)</b>	1.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>H</b>	<b>F</b>	<b>A**)</b>																						
1.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																						
2.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																						
3.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																						
4.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																						
5.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																						

\*) : possibilité de vérifier les diplômes pour plusieurs personnes

\*\*): H: Formation LuxEeB bâtiments d'habitation organisée par le Ministère  
 F: Formation LuxEeB bâtiments fonctionnels organisée par le Ministère  
 A: autre formation dans le domaine de la performance énergétique de la bâtisse

Date d'entrée : ..... Date de demande : .....  Remarques : ..... ..... ..... ..... .....	
--	--

**I. Données relatives au demandeur de l'agrément – Personne morale****1. S'il s'agit d'une personne morale**

Raison sociale ou dénomination : .....

Forme juridique : ..... Numéro registre de commerce : .....

Adresse du siège social :

Commune/Localité : ..... Code postal : .....

Rue : ..... N° : .....

Tél : ..... Fax : ..... E-mail : .....

Adresse du siège d'exploitation (si différent du siège social):

Commune/Localité : ..... Code postal : .....

Rue : ..... N° : .....

Tél : ..... Fax : ..... E-mail : .....

Confirmation de l'indépendance morale, technique et financière du demandeur (prière de cocher) :

La société confirme le respect du critère d'indépendance morale : La société confirme le respect du critère d'indépendance technique : La société confirme le respect du critère d'indépendance financière : 

Explication : Afin de garantir l'indépendance, la société ne pourra pas effectuer le calcul et établir le certificat de performance énergétique pour ses projets existants. Vis-à-vis des nouveaux projets pour lesquelles elle effectue le calcul et établit le certificat de performance énergétique, la société ne pourra pas devenir fournisseur ou prestataire d'autres services à l'avenir.

*En cas de non-respect des dispositions réglementaires, le Ministre pourra retirer l'agrément et le contrevenant est susceptible d'encourir les peines prévues par la loi modifiée du 5 août 1993 concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie (emprisonnement de 8 jours à 2 mois et amende de 62 à 25.000 euros).*

**Annexes**

- Fournir en annexe une copie de la publication des statuts de la personne morale. (Annexe I)
- Fournir en annexe une copie d'un contrat d'assurance « couvrant la responsabilité civile contractuelle et extra-contractuelle ».

Assurance civile professionnelle (tous dommages confondus) avec un montant minimal de 1.240.000 euros (avec le cas échéant un montant minimal de 500.000 euros pour dommages immatériels). (Annexe II)

**2. S'il s'agit d'une personne physique**

Nom : .....

Prénom : .....

Domicile :

Commune/Localité : ..... Code postal : .....

Rue : ..... N° : .....

Tél : ..... Fax : ..... E-mail : .....

Adresse du siège d'exploitation (si différent du domicile):

Commune/Localité : ..... Code postal : .....

Rue : ..... N° : .....

Tél : ..... Fax : ..... E-mail : .....

Confirmation de l'indépendance morale, technique et financière du demandeur (prière de cocher) :

La personne confirme le respect du critère d'indépendance morale : La personne confirme le respect du critère d'indépendance technique : La personne confirme le respect du critère d'indépendance financière : 

Explication : Afin de garantir l'indépendance, la personne ne pourra pas effectuer le calcul et établir le certificat de performance énergétique pour ses projets existants. Vis-à-vis des nouveaux projets pour lesquelles elle effectue le calcul et établit le certificat de performance énergétique, la personne ne pourra pas devenir fournisseur ou prestataire d'autres services à l'avenir.

*En cas de non-respect des dispositions réglementaires, le Ministre pourra retirer l'agrément et le contrevenant est susceptible d'encourir les peines prévues par la loi modifiée du 5 août 1993 concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie (emprisonnement de 8 jours à 2 mois et amende de 62 à 25.000 euros).*

**Annexe**

- Fournir en annexe une copie d'un contrat d'assurance « couvrant la responsabilité civile contractuelle et extra-contractuelle ».  
Assurance civile professionnelle (tous dommages confondus) avec un montant minimal de 1.240.000 euros (avec le cas échéant un montant minimal de 500.000 euros pour dommages immatériels) (Annexe II)

## **II. Compétences du demandeur de l'agrément**

Les renseignements repris dans le cadre suivant sont à fournir :

- ⇒ par le « Demandeur Personne physique » ou
- ⇒ par le « Demandeur Personne morale », pour les administrateurs, gérants, dirigeants ou responsables en charge des tâches techniques pour lesquelles la demande d'agrément est introduite et susceptibles de travailler dans le cadre du type d'agrément sollicité.

**ATTENTION : recopier cette page pour chaque personne visée**

1. Nom : ..... Prénom : .....
2. C.V., Diplôme(s), spécialisation(s), et formation(s).....  
.....  
.....  
.....  
.....
3. Expérience professionnelle dans le domaine sollicité :.....  
.....  
.....  
.....
4. Poste occupé dans la société :.....

### **Annexes**

- Fournir en annexe une preuve des diplômes (homologués) obtenus et le cas échéant un relevé des cours suivis établissant l'accomplissement d'un nombre adapté de cours qui ont trait à la performance énergétique des bâtiments d'habitation. (Annexe III)
- Fournir en annexe une preuve de la connaissance des prescriptions relatives aux tâches techniques visées par la demande (ex. formation LuxEeb organisée par le ministère) (Annexe IV)
- Fournir en annexe une liste de références des travaux/missions récemment effectués en rapport avec le(s) domaine(s) de compétence demandé(s) (Annexe V)

**Remarques :**

Le demandeur veillera à numéroter et à présenter les annexes selon la numérotation du présent formulaire.

- L'expert qui a suivi la formation LuxEeB « bâtiments d'habitation » organisée par Ministère sera inscrit sur la liste des experts (bâtiments d'habitation) tenue par le Ministre (article 3(10) règlement grand-ducal modifié du 30 novembre 2007 concernant la performance énergétique des bâtiments d'habitation)
- L'expert qui a suivi la formation LuxEeB « bâtiments fonctionnels » organisée par le Ministère sera inscrit sur la liste des experts (bâtiments fonctionnels) tenue par le Ministre (article 4(11) règlement grand-ducal du 31 août 2010 concernant la performance énergétique des bâtiments fonctionnels)
- L'expert qui a suivi une autre formation dans le domaine de la performance énergétique de la bâtisse ne sera pas inscrit sur une des listes tenues par le Ministre

Je soussigné(e), M/Mme ..... déclare que les informations ci-dessus sont complètes et exactes

Fait à ....., le.....

Signature du demandeur  
ou, le cas échéant, de son mandataire

Les demandes sont à adresser à :

**Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire**  
**Département de l'énergie**  
**« Agrément expert »**

4, place de l'Europe  
L-1499 Luxembourg

Adresse postale:  
L-2923 Luxembourg  
Luxembourg

Tél.: (+352) 247-84313